

Annulation d'un stage

Préambule :

Le centre qui annule un stage est appelé ci-dessous **centre cédant**

Le centre qui récupère un stagiaire est appelé ci-dessous **centre reprenneur**

ETAPES A RESPECTER EN CAS D'ANNULATION DE STAGE

Ne pas annuler un stage plus de 3 semaines avant son démarrage sauf accord spécial JBE.

1. Le centre avertit JBE dès la décision prise (**minimum 10 jours avant !**)
2. Le centre appelle tous les stagiaires pour les prévenir de l'annulation et leur propose de se positionner sur une autre date dans leur centre.
3. Dans le cas où le client ne peut pas changer de date, le centre prévient les stagiaires que JBE va les contacter pour leur trouver un autre centre aux mêmes dates.
4. Le centre revient vers JBE pour donner les résultats pour chaque stagiaire : changement date ou acceptation de remplacement.
5. JBE contacte tous les stagiaires qui ne peuvent pas changer de date pour les replacer en priorité dans un centre de même catégorie ayant un faible taux de remplissage ou les surclasser s'il n'y a vraiment pas d'autres possibilités.

Toute cette procédure doit être réglée rapidement sous 2 à 3 jours maximum.

6. Le centre cédant doit, dès que ses stagiaires sont placés, les **supprimer immédiatement de LOTUS.** (Pour éviter les doublons)
7. Le centre cédant envoie le dossier des stagiaires avec **l'inscription + Questionnaire santé + chèque** au centre reprenneur.
8. Le centre reprenneur conserve le chèque et le remet sur place au client contre le paiement convenu.

Cas particulier :

Dans le cas où il n'y a pas de centre ouvert dans la même catégorie sur la même date, JBE pourra proposer au client un sur classement (voir procédure)

Merci à l'ensemble des centres d'être solidaires car la priorité reste de repositionner coûte que coûte le client !